

LES RAFLES DE 1943 À MARSEILLE LE RÔLE DE LA WEHRMACHT ET L'INTERVENTION D'HIMMLER

Du 22 au 24 janvier 1943, dans Marseille occupée par les Allemands, la police française organise des rafles monstres sous prétexte de combattre la Résistance.

Au cours de ces rafles, presque 6.000 personnes sont provisoirement arrêtées. Parmi elles, 1 642, notamment des Juifs français et étrangers, des réfugiés, des Nord-Africains, sont remises aux Allemands et acheminées le 24 janvier dans des wagons à bestiaux vers Compiègne¹. En même temps, des policiers SS, fortement armés, verrouillent le quartier du Vieux Port dont 20.000 habitants sont évacués vers Fréjus avec l'aide des autorités françaises. Là, les Allemands criblent un nouveau convoi pour Compiègne. Les Juifs de Marseille sont finalement déportés les 23 et 25 mars 1943, via Drancy, vers le camp d'extermination de Sobibor. La plupart des autres victimes des rafles sont déportées vers Oranienburg/Sachsenhausen. En février, le Génie de la Wehrmacht a fait sauter tout le quartier évacué. L'ordre est venu directement de Berlin. Le Reichsführer-SS Himmler a exigé une « *épuración* » et une « *solution radicale* » à Marseille.

En prenant connaissance de ces faits, je me suis demandé d'où venaient les décisions du côté allemand et comment on avait abouti à ce que des rafles et la déportation d'une partie de la population juive aient lieu en même temps

1. Centre de documentation juive contemporaine, CCCLXIV-7, p. 32 f. et CCCLXVI-4, p. 195, Tribunal permanent de Paris, affaire Oberg/Knochen.

qu'une opération d'urbanisme, ainsi accélérée par la guerre et l'occupation. S'agit-il d'une coïncidence, comme le relevait l'écrivain et correspondant de guerre W. Kiaulehn dans l'hebdomadaire *Signal*² ?

Je n'ai pas l'intention de relater une fois encore le déroulement des événements de janvier-février 1943. Ils ont déjà été éclairés par la recherche française³. Je ne désire pas non plus conforter une hypothèse existante ou en formuler une autre sur cette question si discutée de la collusion entre les intérêts locaux et les motivations des Allemands. Mon but est plutôt de cerner les responsabilités allemandes telles qu'elles peuvent apparaître dans les documents provenant des archives fédérales.

Il convient de signaler d'emblée que peu de documents sur les « mesures de police » à Marseille ont été conservés. Bien entendu, ces documents mettent en relief le rôle des Allemands au début de l'occupation de Marseille et la chronologie du processus de décision, mais ils laissent beaucoup de questions en suspens. Je me limiterai donc à deux aspects : la concurrence Wehrmacht-SS et l'intervention d'Himmler.

Qui commande ?

Les responsabilités allemandes à Marseille en janvier-février 1943 sont caractérisées par la concurrence entre la Wehrmacht et les SS. Contrairement à ce que l'on a pensé, la responsabilité du côté de l'armée allemande ne reposait pas dans les mains du général Mylo, chef du Hauptverbindingsstab 894⁴, qui avait signé, par exemple, les avis concernant l'« état de siège », mais plutôt dans celles du commandement de la 328^e division d'infanterie stationnée dans la ville et ses environs⁵. Cette division,

2. *Signal*, 1^{er} n^o, avril 1943 : « Ainsi se trouve-t-on devant le cas rare d'une mesure de guerre coïncidant avec des projets adoptés depuis longtemps par la municipalité et par le gouvernement et déjà en cours d'exécution ».

3. Voir bibliographie in Christian OPPETIT (dir.), *Marseille, Vichy et les Nazis*, Marseille, Amicale des déportés d'Auschwitz, 1993, où la contribution de Robert Mencherini constitue la meilleure étude sur le sujet.

4. A côté des troupes dites « d'opération », il existe dans la zone nouvellement occupée des antennes administratives de la Wehrmacht. Tout en entretenant la fiction de la souveraineté du gouvernement de Vichy, l'armée allemande met en place à Lyon un « commandement de la zone militaire de la France du sud » pour transmettre ses ordres aux autorités françaises. Aux sièges des préfectures régionales, sont créés des organismes de liaisons (Hauptverbindingsstäbe). Celui de Marseille est dirigé par le général Mylo depuis décembre 1942.

5. Les premières unités de la Wehrmacht ont été très vite remplacées par la 328^e D.I. Entrée à Marseille en décembre 1942, elle a l'ordre de défendre la « zone côtière » déclarée « zone interdite » de part et d'autre de la ville. Son Q.G. est installé à l'hôtel de Noailles, sur la Canebière. Les troupes se trouvent dans le secteur Aubagne-La Penne.

dirigée par le général von Tresckow est placée sous les ordres du Groupe d'armée Felber, stationné à Avignon, et dépend donc du Haut-Commandement à l'ouest (OKW), c'est-à-dire du maréchal von Rundstedt.

Du côté des SS, la hiérarchie descend du Reichsführer-SS Himmler au chef supérieur des SS et de la police allemande en France, Karl Oberg, et, de là, au colonel Griese, commandant le régiment de police SS de Marseille, même si Oberg est aussi directement placé sous les ordres de von Rundstedt. Le régiment SS Griese qui ne compte pas plus de 570 hommes a été envoyé à Marseille, non seulement pour mener des opérations de police, mais aussi pour participer à la défense militaire de la ville. Dès la fin décembre, en accord avec la Wehrmacht, il a été chargé de défendre la portion du littoral allant du Vieux Port à la jetée⁶.

Pourtant, les documents montrent qu'Oberg, au début, n'a pas suivi l'« ordre du Führer » venu de Berlin qui voulait que « *Marseille devienne garnison SS, sous le commandement du colonel Griese, que j'ai (c'est-à-dire Himmler) personnellement proposé* ». En fait, Oberg a trouvé un arrangement tacite avec la Wehrmacht en proposant « *que le commandant von Tresckow établisse son quartier général à Marseille* ».

Cette initiative lui vaut un rappel à l'ordre de la part d'Himmler :

« *Je suis d'accord pour que des troupes d'infanterie soient placées en garnison à Marseille, car les opérations ne peuvent être menées par un régiment de police seul. Mais vous n'êtes pas autorisé à modifier des ordres clairement ordonnés par le Führer de votre propre chef, car la responsabilité de Marseille nous a été donnée sans équivoque par le Führer*⁷ ».

De plus, Oberg n'avait sans doute pas accordé la même importance qu'Himmler au développement de la situation policière à Marseille au début de janvier. Au contraire, après les expériences de 1942, tout en sachant que les représailles étaient inefficaces pour combattre la Résistance, il a probablement préféré une ligne de conduite défensive.

Il lui est donc enjoint par Himmler de se rendre en toute hâte à Marseille personnellement. Il y arrive le 6 janvier à 14 h 15⁸.

Dès l'entrée en vigueur de l'« état de siège », déclaré le 4 janvier, des désaccords sont intervenus entre la Wehrmacht et les SS sur la question du

6. BA-MA RG 26-328/10 et Lagenkarte RH 26/328/12 K Karte 9 (19 janvier 1943) Sur l'effectif, BAK R 19/107, lettre de Griese du 26 juin 1943. A noter que dans son rapport du 1^{er} février 1943, le général Daluge, Chef de la Ordnungspolizei, estime ses effectifs dans toute la France en 1942 à pas plus de 3000 hommes (BAK NS 19/33).

7. Toutes les citations proviennent du telex d'Himmler à Oberg du 4/5 janvier 1943 (BAK NS 19/120, fol. 7).

8. BAK NS 19/120, fol. 3 : télégramme urgent adressé à Himmler pour lui annoncer humblement son arrivée.

commandement en ville que l'armée allemande a essayé de trancher à son profit. Le général von Tresckow a exigé que le régiment Griese soit placé sous ses ordres « dans l'intérêt d'une collaboration efficace entre les divers services à Marseille et pour garantir une intervention rapide en cas de troubles et d'actes de sabotage ». Il entend aussi « clarifier » la question de son pouvoir si des mesures « qui n'ont rien à voir avec des opérations militaires » doivent être prises⁹. Il s'appuie sur les ordres reçus du Groupe d'armée Felber :

« 1) Le Haut commandement à l'ouest m'a confié la mise en place de l'état de siège à Marseille...

2) Je nomme le général Mylo commandant sur place des troupes...

3) Le commandant du régiment SS, Griese, est chargé de la mise en place des mesures spéciales de police nécessaires en accord avec le chef supérieur des SS et de la Police (Oberg). Pour la durée de l'état d'exception, la police française, y compris la gendarmerie et la garde mobile, sont placées sous l'autorité de Griese... Aux cas où des forces militaires seraient nécessaires pour mener à bien ces mesures, le général Mylo doit les réclamer au Groupe d'Armée Felber...

7) Le Gouvernement Français est informé par le Haut-Commandement à l'Ouest des événements et des conséquences à en tirer ainsi que de la mise sous tutelle de la police française pour la durée de l'état d'exception¹⁰ ».

Sur ces bases, c'est la Wehrmacht – c'est-à-dire Felber et von Tresckow – qui dirige le cours des événements. Felber lui-même vient plusieurs fois à Marseille entre le 6 et le 24 janvier où il supervise avec Oberg et Griese les envois vers Compiègne. Von Tresckow organise les opérations en liaison avec Griese et avec Mylo qui est passé sous ses ordres le 4 janvier pour toute la durée de l'« état de siège »¹¹. En février, c'est sa division qui prête le bataillon du génie chargé de faire sauter le Vieux Port. Le gouvernement français se plaint d'ailleurs auprès des autorités allemandes « que les explosifs utilisés... soient trop forts », ce qui amènera le commandement du Groupe Felber à ordonner l'emploi de charges moins puissantes¹². Peu après, le général du génie Jacob vient visiter les quartiers détruits accompagnés de hautes personnalités de la Wehrmacht¹³.

Le 25 janvier, à l'issue des rafles et déportations de Marseille, les rapports quotidiens de l'OKW avaient conclu de façon laconique :

9. BA-MA RH 26-328/11, fol. 10 : von Tresckow au Groupe d'armée Felber, 4 janvier 1943.

10. BA-MA RH 6-328/11 : Groupe d'armée Felber à la 328^e D.I., 4 janvier 1943.

11. BA-MA RH 26-328/11, fol. 104 et 108 et RH 26-328/9.

12. BA-MA RH 26-328/9 : plainte du gouvernement de Vichy datée du 10 février.

13. BAK Bild 101 I 27/1 496 11 a et 16 a.

« *L'action policière dans le Vieux Port de Marseille terminée avec succès depuis le 23 janvier au soir et conduite sans coup de feu. L'action dans son ensemble terminée aujourd'hui*¹⁴ ».

La responsabilité d'Himmler

Il ne fait pas de doute que le haut commandement de la Wehrmacht juge lui aussi nécessaire de prendre à Marseille des « mesures spéciales de police ». Cependant, c'est à Himmler que l'on doit la radicalisation des opérations. Avant même la fin de 1942, Berlin aurait projeté de mener des rafles de grande ampleur. Dès la fin décembre, Himmler réclame avec insistance à Oberg « *un rapport immédiat sur Marseille* » et surtout un état « *des mesures déjà menées* », « *le contrôle et l'arrestation des criminels, etc.*¹⁵ ».

Ceci prouve que les deux attentats commis contre la Wehrmacht par la Résistance, le 3 janvier 1943¹⁶, n'ont pas pu motiver la décision d'Himmler de brusquer les choses le 4 :

« *Exige l'intervention la plus dure et la plus radicale. Bien sûr, vous êtes responsable de la France jusqu'ici non occupée. Cependant la forme du gouvernement français et l'indépendance accordée doivent être respectées* »¹⁷.

Mais ce qui paraît plus important pour interpréter l'intervention du Reichsführer SS réside dans une série de télégrammes datés du 5 au 18 janvier. Elle montre que les informations qu'il reçoit sur l'aggravation de la situation policière dans Marseille occupée semblent être complètement exagérées, surtout si on la compare avec celle de Paris et à la fréquence des attentats qui s'y produisent. Il qualifie les événements marseillais de « *soulèvements de sous-hommes et de saboteurs* »¹⁸. Il suppose que les Allemands vont avoir beaucoup de morts et de blessés « *en épurant ce repaire de bandits français* »¹⁹. C'est le 18 janvier que les projections fantai-

14. BA-MA RH 2/564.

15. BAK NS 19/120, fol. 1 : Office central de la Sécurité du Reich à Oberg, 30 décembre 1942.

16. Attentats contre l'hôtel Splendid et une maison de passe fréquentée par les Allemands, rue Lemaître, réalisés par les FTP-MOI.

17. BAK NS 19/120, fol. 2 : Himmler Oberg, 4 janvier 1943.

18. BAK NS 19/3 402 : télex d'Himmler à Oberg, 5 janvier 1943, où il lui reproche encore d'avoir modifié les ordres du Führer et d'avoir convoqué Griesse dans son bureau au lieu de se rendre à Marseille « *au moment où le danger était extrême* » et où il lui enjoint d'y aller aussitôt pour y trouver le général Daluge qui doit y arriver le 6 (et y restera jusqu'au 8). Lors de son procès, Oberg affirmera que les ordres démesurés d'Himmler et d'Hitler pour Marseille lui avaient été transmis personnellement par Daluge (CDJC CCCLXIV-7).

19. BAK NS 19/3 402 : Himmler à Oberg, 11 janvier 1943.

sistes d'Himmler atteignent leur paroxysme avec le télex qu'il adresse à Oberg :

« Je souhaite pour l'épuration de Marseille une solution radicale et parfaite. Nous ne pouvons plus nous permettre de mobiliser pour une durée prolongée un grand nombre de membres de la police de Sécurité sur ces foyers de crise. Veuillez me faire parvenir le plus rapidement possible votre plan d'épuration de Marseille. Veuillez garder présent à l'esprit que j'exige les mesures suivantes :

1) Arrestation des grandes masses de criminels de Marseille et leur transfert dans les camps de concentration en Allemagne. Je pense ici à un nombre d'environ 100.000.

2) Dynamitage radical du quartier criminel. Je ne veux pas que des vies allemandes soient mises en jeu au cours des combats dans les passages souterrains et les cavernes. Ce cloaque de Marseille doit être dynamité par les spécialistes et de telle sorte que les habitants périssent par la seule force de l'explosion.

3) La police française et la garde mobile doivent y participer le plus possible. La porcherie de Marseille est une porcherie de la France. C'est parce que, pour des raisons militaires, l'ordre doit régner là-bas que je suis amené à nettoyer cette porcherie. La police française et la France doivent se rendre compte qu'elles nous doivent une profonde reconnaissance pour notre action.²⁰ »

Ce document monstrueux soulève une série de questions :

Pourquoi Himmler réitère et accentue sa pression alors que Berlin a déjà sanctionné – le 16 – l'accord entre Oberg et René Bousquet concernant le sort du Vieux Port conclu à l'issue des négociations des 13 et 14 janvier ? Les recherches françaises ont mis en lumière ces pourparlers et le compromis qui en a résulté, c'est-à-dire une réduction des plans allemands et la proposition française de faire effectuer les rafles par la police française. Oberg a eu pour rôle de transmettre les exigences d'Himmler et notamment d'assurer cette participation policière française, réclamée par le Reichsführer dès le 11²¹. Apparemment, les deux parties se sont efforcées de réduire jusqu'à un niveau « réaliste » les mesures de terreur ordonnées par Berlin. Elles les ont par là-même rendues réalisables. Ainsi la logique de « la collaboration d'Etat »²² a-t-elle conduit finalement aux arrestations massives, aux déportations de Juifs et à la destruction du Vieux Port.

20. BAK NS 19/2 799 et NS 19/3 402 (N0-1 895). Il existe plusieurs exemplaires de ce document qui a été adressé aussi à Daluge, Kaltenbrunner, au SS-obergruppenführer Wollf et au Generalfeldmarshall Keitel. Sa date d'expédition – le 18 (date manuscrite) – n'a fait l'objet d'aucune remise en cause jusqu'ici.

21. BAK NS 19/3 402 : télex où il exige « d'utiliser en première ligne, pendant les actions à Marseille... la police française et éventuellement aussi la Garde mobile ».

22. OPPETTI, *op. cit.*, p. 21.

Cependant une autre question reste en suspens : les exigences d'Himmler du 18 janvier et les mesures réellement prises sont tellement divergentes que l'on peut se demander si cet écart est seulement le résultat du compromis Oberg-Bousquet. A-t-on vraiment négocié, comme tous deux l'ont déclaré plus tard, les départs vers Compiègne jusqu'au 24 janvier, en gare d'Arenc, sous la pression des injonctions répétées d'Himmler ? Mais alors il resterait à comprendre pourquoi Himmler n'a pas autrement réagi en apprenant le bilan des rafles et des déportations.

Je pense que les relations entre la Wehrmacht et les SS à Marseille, relations que l'on a qualifiées de « collaboration forcée », demandent des recherches plus approfondies. Il est incontestable que l'initiative des mesures de répression est partie d'Himmler. Il a trouvé en Oberg un instrument docile en dépit de divergences apparentes. Mais l'influence de l'OKW, celle du Groupe Felber et de sa division sur place en concurrence avec les SS, restent à éclaircir. C'est ce que Bousquet soulignait lors du procès Oberg-Knochen, en 1954 : « *Je crois sincèrement que l'affaire de Marseille eut son origine dans une décision prise à Berlin et probablement par le chancelier Hitler lui-même. Mais, comme une décision ne procède jamais d'une génération spontanée, je suis dans l'impossibilité de savoir qui l'a provoquée et quel est, par la suite, le rôle qu'on joué les diverses autorités allemandes, militaires ou de police*²³ ». A la lumière des documents que j'ai consultés, le rôle de la Wehrmacht paraît plus important qu'on ne l'a supposé. En tout cas, elle a créé le cadre militaire à l'intérieur duquel les actions de police ont pu avoir lieu.

Ahlich MEYER

23. CDJC CCCLXIV-9, audience du 1^{er} octobre 1954, fol. 9.